



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

---

## Réunion du CA du 23.04.2024 – Rapport

---

Présents : Zambon Norma, Clement Sven, Rossi Françoise, Breuer Bob, Burelbach Marc,  
Kremer Gilbert, Bolkaerts Jenny, Grandjean Céline  
Schooff Torsten, Directeur technique  
Schomer Chantal, Gestionnaire administratif  
Weber Dany, Gestionnaire administratif

Excusée : Hepp Carole

---

### **Présidente et C.A.**

- Le rapport de la réunion du Conseil d'Administration du 26.03.2024 est approuvé.

### **Directeur Technique / Commission Technique**

- Torsten Schooff informe le CA que 4 élèves ont manifesté leur intérêt de s'inscrire au Sportlycée pour la prochaine année scolaire.
- Torsten fait un bref rapport sur la progression des préparations pour la Silver & Golden League.
- La FLVB ensemble avec ses entraîneurs fédéraux inviteront à un Coach Meeting dans le cadre des compétitions de la CEV Silver & Golden League Dames et Hommes. La réunion aura lieu le samedi, 25 mai 2024 de 16:00 à 18:00 heures à l'Amphithéâtre de la Coque avec un ordre du jour comprenant la présentation par les entraîneurs fédéraux de leur fonctionnement et un exposé de Monsieur Lionel Grégoire, coordinateur jeunes au VC Fentange, sur le mode de jeu 4x4, une autre façon de jouer. Les participants recevront un bracelet d'accès pour les matches du samedi soir à 18:00 : HUN – FAR (dames) et à 20:30 : UKR – CZE (hommes).
- Sur la demande du VCS, le CA décide qu'il n'est pas en mesure de mettre à disposition ses entraîneurs pour l'organisation du Schoulsportdag à Strassen.
- La FLVB confirmera sa participation au COSL Olympia Dag le 14 juin 2024 au Stade Boy Konen. Les ateliers seront animés par les entraîneurs fédéraux. La FLVB attendra les informations détaillées annoncées par le COSL.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608



## Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Dans le cadre du All Star Game à Lorentzweiler le 11 mai 2024, le CA confirme de prendre en charge les repas des joueurs des cadres nationaux suivant le devis remis à Norma (35€ par personne).

- Le CA approuve le devis présenté par Norma et Torsten concernant les frais de déplacement et d'hébergement de nos équipes au 2024 CEV Beach Volley Nations Cup à Hambourg du 18 au 20 mai 2024 et accorde aussi l'accompagnement d'une kinésithérapeute. Les deux équipes représentant le Luxembourg seront Weber Steve/Hilbert Colin, qualifiés par leurs points atteints la saison précédente, et Zender Chris/Stracks Kilian, qualifiés suite à un tournoi d'élimination entre Zender/Stracks, Wolanski/Complak et Fellinginger/Divo.

- Jenny et Torsten lanceront la commande des T-shirts pour le Youth Talent Camp 2024.

### **Commission Sportive / Arbitres / Jeunes / Beach**

- Avant cette réunion, le CA a vu les membres du comité du VC Mamer (Teusch Allison, Osweiler Monique, Fardellini Claudia) et du RSR Walfer (Weber Claude, Braas Mexx, Krieger Jean-Claude) pour discuter sur les faits de la 2<sup>e</sup> finale de la Novotel-Ligue ayant mené le RSRW de déposer une réclamation concernant la validation du résultat de ce match.

### Le Conseil d'Administration de la FLVB

- Vu la feuille de match de la 2<sup>ème</sup> finale de la NLD – match n° 9 NLD Play-Off – opposant le VCM au RSRW et les remarques inscrites conformément à la règle 23.2.3 des règles de jeu internationales ;
- Prenant en compte la réclamation introduite par le RSRW par biais de la feuille de match et confirmé par écrit – en date du 21 avril 2024 à 11h31 par courriel et en date du 22 avril 2024 – au CA et à la commission des arbitres tendant à reformer le résultat sinon d'annuler le match ;
- Considérant la prise de position du VCM y afférente entrée à la FLVB par courriel le 21 avril 2024 à 19h58 ;
- Entendu en leurs rapports le premier arbitre, la deuxième arbitre ainsi que la commission des arbitres le 23 avril 2024 ;
- Ayant convoqué et entendu des représentants des deux clubs concernés lors de la réunion du CA le 23 avril 2024 à 19h00 au siège de la FLVB ;
- Constatant une erreur objective du corps arbitral au score de 27-27 faussant le résultat du 4<sup>ème</sup> set et ainsi du match.



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Décide

- D'annuler la rencontre du 20 avril 2024 opposant le VCM au RSRW pour faute du corps arbitral.

Subsidiairement le CA décide deux options pour la refixation de la rencontre litigieuse en attendant une entente des deux clubs :

1<sup>ère</sup> option

Si les deux clubs se mettent d'accord sur une refixation – du match litigieux et d'un éventuel 3<sup>ème</sup> match – avant jeudi, le 25 avril 2024 à midi, le CA décide d'approuver ces remises de rencontre.

2<sup>ème</sup> option

Dans l'hypothèse, où les deux clubs ne peuvent pas se mettre d'accord avant l'échéance, le CA décide en amont de refixer la rencontre sous objet au plus tard vendredi, le 26 avril 2024 à 20h00 et de maintenir la date d'une éventuelle 3<sup>ème</sup> rencontre.

Les membres du CA Romain Breuer et Gilbert Kremer n'ont pas participé aux délibérations et au vote.

- Suite à la réclamation du VCB concernant le match D2D – VCF2-VCB2, le CA constate lors du contrôle de la feuille de match et sur base de photos, la participation de la joueuse no 37, non inscrite, et doit déclarer le match perdu 0-3 pour le VCF2. Le règlement officiel de Volleyball de la Fédération Internationale de Volleyball article 4.1.3. stipule: « Seuls les joueurs enregistrés sur la feuille de match peuvent pénétrer sur le terrain et participer à la rencontre. Après la signature de la feuille de match par le capitaine et le coach, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée. »

- Le ou les matches de barrage seront disputés le dimanche, 5 mai 2024 au Centre sportif de Waldbillig.

- La Commission sportive rappelle que les joueurs luxembourgeois revenant de l'étranger sont automatiquement affiliés auprès de leur dernier club au Luxembourg et doivent faire un transfert national s'ils souhaitent changer de club au pays. Le club d'origine a le droit de protéger ces joueurs. Les années prises en compte pour le calcul du prix de transfert seront les années passées au club luxembourgeois au cours des derniers 5 ans.

- La commission sportive invite les membres du CA à réfléchir sur la saison à venir en vue de la préparation de la Grille 2024/2025

**Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

**LU** **EMBOURG**  
LET'S MAKE IT HAPPEN



**NOVOTEL**

voyages  
**emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion



# Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- La commission des arbitres sera priée de désigner des arbitres neutres pour les finales et les matches pour la 3<sup>e</sup> place des catégories U15 F, U17 M & F et D3D, qui seront joués le 12 mai 2024 à Hesperange. Jenny organisera la présence de Wolly pour cet événement.
- Jenny informe le CA que Lionel Grégoire est nouveau membre de la Commission des Jeunes.
- Le CA décide de produire des cartes qui les identifient comme membres du CA et qui leur procurent accès gratuit aux compétitions de la FLVB.

## **Commission Presse et Communication**

- Marc lancera l'invitation à la Conférence de presse Silver & Golden League, le 2 mai à 16:30 à la Coque (SF1).
- Les sujets de la rubrique « Education » sur le site de la FLVB seront intégrés dans les rubriques « national team, indoor, beach et youth » suivant leurs spécificités. Marc ajoutera une rubrique « Hobby » sur le site internet.

## **Statuts et Règlements**

- Concernant le recours du VCF contre la décision de la FLVB (remise de rencontre VCS), le Tribunal Fédéral déclare :
  - le recours introduit recevable quant à la forme,
  - au fond le déclare irrecevable sinon non-fondé pour défaut d'intérêt pour agir,
  - recommande à la FLVB de réarticuler le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 117 du ROI dans un sens moins généralisé et plus orienté vers les cas éventuellement admis pour une remise d'une rencontre.

L'intégralité du jugement sera publiée sur le site de la FLVB.

## **Divers / Secrétariat / Prochaines réunions**

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le 7 mai 2024 à 18:00 à la Maison des sports.